

**OISE
COMMUNE DE
CHEVRIERES**

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 JANVIER 2023**

Le mardi dix janvier deux mille vingt-trois, légalement convoqué, s'est réuni le Conseil Municipal, à dix-neuf heures dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Donatien PINON, Maire.

Étaient présents : Monsieur Donatien PINON, Maire, Monsieur Noël LOIRE, Madame Laure BRASSEUR, Monsieur Laurent VERVEL, Adjoints, Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE, Monsieur Frédéric VINCELLE, Monsieur Philip MICHEL, Monsieur Roland DELÉGLISE, Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL et Madame Christelle BENSMAN.

Absents excusés, ayant donné pouvoir :

Madame Carole DUMILLON donne pouvoir à Monsieur Noël Loire, Monsieur Bruno COLLIN donne pouvoir à Monsieur Donatien PINON, Monsieur Emmanuel DUTHEIL de la ROCHÈRE donne pouvoir à Madame Laure BRASSEUR, Madame Nathalie PHILION donne pouvoir à Monsieur Frédéric VINCELLE, Madame Laura FAVERET donne pouvoir à Monsieur Laurent VERVEL.

Absent excusé : Monsieur Jean LOUISON

Absents : Monsieur Patrick LEFIN et Madame Alexandra MOREL

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent VERVEL

Monsieur le Maire souhaite ses meilleurs vœux à l'équipe municipale.

Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente :

Monsieur Noël LOIRE souhaite apporter une précision concernant les propos de Monsieur Philip MICHEL. En effet, il trouve méprisant le mot employé par ce dernier « confonde » : « Il dit que c'est inquiétant que le remplaçant du Maire confonde 2% d'augmentation avec parait-il 0.2% » à son égard. Il explique qu'il a eut un manque d'attention concernant les 2% d'augmentation mais qu'il a laissé la discussion ouverte. Même à l'unanimité, sa demande avait été rejetée et il a aussi voté contre.

Monsieur Philip MICHEL maintient ses dires et estime que lorsque l'on prend le relais du Maire, il faut travailler avec des fiches car entre 0,2% et 2%, il y a une différence. Il a été expliqué qu'il y avait un quiproquo. Il dit à Monsieur Noël LOIRE que c'est bien qu'il s'exprime mais la secrétaire générale lui a expliqué récemment que c'était de sa faute et qu'elle l'avait mal informé.

Monsieur Philip MICHEL ne souhaite pas apporter de modifications au procès-verbal malgré les phrases qui ont été notées car c'est la nouvelle année. Quant à la réponse sur l'électricité, qu'il aurait jamais dit de couper l'électricité de minuit à cinq heures du matin, il demande à Monsieur le Maire s'il l'a jamais dit. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a jamais dit que Monsieur Philip MICHEL n'avait pas suggéré cette proposition mais que cette idée ne venait pas de lui. Monsieur le Maire ne souhaite pas polémiquer plus longtemps concernant cette discussion.

Madame Laure BRASSEUR souhaite apporter une modification. Elle avait annoncé le coût de 984 201 € pour le projet des tennis couverts, mais elle a oublié le montant du relevé topographique qui s'élève à 1 950 € car il a été réalisé et payé. Il suffit de modifier le montant final de ce projet qui s'élève à 986 151 € car il faut qu'il apparaisse pour les demandes de subventions.

Le procès-verbal sera corrigé en conséquence.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, d'approuver le procès-verbal du 19 décembre 2022.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Suppression d'un poste d'Adjoint
2. Décision Modificative n° 6
3. Décision Modificative n° 7
4. Questions diverses

1. Suppression d'un poste d'Adjoint

Monsieur le Maire rappelle que Madame Corinne PLAUCHIER a démissionné de son poste d'Adjointe pour des raisons familiales et personnelles. Il a décidé de ne pas la remplacer en restant à 4 Adjoints, sans pour autant augmenter les indemnités de chacun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 1 abstention (Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE) et par 15 votes "pour", de supprimer le poste vacant et de diminuer le nombre de postes d'Adjoints à 4.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande qui va reprendre les prérogatives de Madame Corinne PLAUCHIER et Monsieur le Maire lui dit que Madame Laure BRASSEUR va récupérer la commission scolaire et Madame Carole DUMILLON le Centre Communal d'Action Sociale.

2. Décision modificative n°6

Monsieur le Maire laisse la parole à la Secrétaire Générale car c'est un jeu d'écriture.

Elle explique que la mairie a perçu trop de recettes dans un article, ce qui engendre un dépassement au niveau du chapitre.

En effet, la commune a perçu la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et nous avons plus de recettes que prévu. Il y a alors un dépassement de 9 889.15 euros au chapitre. La dotation est calculée en fonction du nombre d'habitants, de la voirie et du potentiel fiscal de la commune. Il peut y avoir un dépassement à l'article, mais pas au chapitre. Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous :

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM n°6	74 – 7411 – Dotation forfaitaire	Fonctionnement				10 000 €
	73 – 73111 – Impôts directs locaux	Fonctionnement			10 000 €	

En effet, il a été budgétisé 775 000 euros et il a été réalisé 521 751 euros d'impôts locaux, c'est pour cette raison qu'une diminution est demandée à cet article. Quelques conseillers municipaux se demandent pourquoi il y a une différence de 250 000 euros entre la somme budgétisée et la somme réalisée. Une réponse sera apportée rapidement au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 3 abstentions (Monsieur Philip MICHEL, Madame Christelle BENSMAN, Monsieur Roland DELÉGLISE) et 13 voix « pour » de procéder aux virements de crédits ci-dessus.

3. Décision modificative n°7

Monsieur le Maire explique que la mairie a perçu des redevances par la SICAE et le crédit agricole mais qui n'ont pas été budgétisées. Il y a alors un dépassement de 9.78 € au chapitre 76.

Il est proposé de procéder aux virements ci-dessous :

Décision Modificative	Chapitre – Article – Libellé	Section	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
DM n° 7	76 – 764 – Revenus valeur mob	Fonctionnement				10 €
	70 – 7062 – Redevance à caractère culturel	Fonctionnement			10 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits ci-dessus pour la décision modificative n° 7.

4. Questions diverses

Questions reçues par Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE en amont :

- Qui remplacera Corinne au poste d'Adjoint ?

Monsieur le Maire lui dit qu'elle ne sera pas remplacée comme il l'a expliqué précédemment.

- Mise en place d'une convention d'accompagnement des équipes espaces verts avec le CAUE

Monsieur le Maire lui répond qu'il lui avait demandé qu'elle se renseigne à ce sujet.

La conseillère lui explique qu'elle ne peut signer la convention à sa place. Monsieur Laurent VERVEL et Monsieur le Maire lui précisent que la commune adhère déjà au C.A.U.E par le biais d'une cotisation annuelle de 480 euros.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE dit que c'est en plus de l'adhésion, il s'agit d'une convention spéciale qui permet de bénéficier d'un accompagnement des équipes sur le terrain avec une personne qui se rend dans la commune environ 4 fois dans l'année.

Monsieur le Maire énumère les services proposés en cotisant au C.A.U.E :

- des permanences en architecture, urbanisme et paysage gratuites pour tous les habitants du département,
- des conférences, débats, projections et expositions,
- des formations techniques et des informations pratiques,
- des animations et des journées de découverte,
- des ressources et des documentations spécialisées.

Monsieur le Maire lui demande de voir directement avec eux.

La conseillère lui explique que lors de leur dernière réunion avec le C.A.U.E, les intervenants avaient proposé une convention qui s'élevait aux alentours de 1 000 euros. Si les services sont compris dans l'adhésion, elle va les relancer pour voir avec eux. Elle lui demande qui va prévenir l'équipe des services techniques pour cette possible collaboration car il faut une certaine légitimité, qu'elle n'a pas.

Madame Laure Brasseur lui demande quelles sont les compétences qu'elle peut apporter à l'équipe ? et elle lui répond qu'elle n'a aucune compétence à apporter car elle ne connaît pas ce domaine, mais le C.A.U.E s'inscrit dans une démarche d'accompagnement. Ils peuvent donner les dernières techniques et améliorations qui sont mises en place dans les autres collectivités en matière de paysagement et peut faire réaliser une économie de moyen et de coût pour le personnel. Cette solution peut intéresser la commune car l'équipe des services techniques est restreinte et cela permettra de moins tailler, moins arroser et de repenser les pots. C'est une approche un peu plus novatrice qui peut bousculer les habitudes des agents et c'est pour cette raison qu'il faut faire un travail pédagogique.

Madame Laure BRASSEUR lui suggère de rencontrer un représentant du C.A.U.E et par la suite présenter le projet aux agents. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE a déjà fait cette démarche mais elle n'a pas abouti car on lui a reproché d'aller trop loin. Elle ne veut pas déranger le représentant du C.A.U.E pour ne pas donner suite et ne souhaite pas mettre les agents techniques en porte à faux. Elle souhaite alors que quelqu'un l'accompagne dans ce projet, soit

un Adjoint, soit Monsieur le Maire car elle n'est qu'une simple conseillère, remarque que Monsieur le Maire lui a déjà faite.

Monsieur le Maire ne voulait pas que ce projet coûte de l'argent à la commune. Il ne voit aucun inconvénient pour que le C.A.U.E fournisse des conseils, mais dès qu'on les fait intervenir pour former les agents sur un projet, ils facturent leurs services à la commune.

Monsieur Philip MICHEL et Monsieur le Maire expliquent que le C.A.U.E est intervenu en 2019 pour l'aménagement du parc et de la traversée, prestation qui s'élevait à 1 000 euros.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE lui répond qu'il faut voir combien cela rapporte à la commune. C'est un investissement qui permettra à l'équipe d'améliorer la gestion des espaces verts car le nombre d'agent est insuffisant pour gérer toute la commune. Madame Christelle BENSMAN et Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE sont d'accord avec elle.

Monsieur Philip MICHEL précise que lors du précédent mandat, sur 6 ans ils avaient pris 4 ans le directeur du lycée horticole. Il avait fait 4 à 5 visites pour expliquer aux agents comment faire un parterre de fleurs et ça coûtait 800 € par an. Les bacs de fleurs étaient directement confectionnés par leur soin. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE confirme qu'il s'agit de la même démarche mais le C.A.U.E est à la pointe des nouveaux dispositifs écologiques qu'il faut prendre en compte.

Monsieur Laurent VERVEL suggère d'informer la population dans un premier temps car dès que certains arbres ne sont pas taillés, les habitants appellent le responsable des services techniques, Monsieur le Maire ou lui-même. Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE confirme ces dires, le représentant du C.A.U.E lui avait expliqué qu'il faut également faire de la pédagogie au niveau de la population. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE suggère d'informer les habitants dans un article de l'ADN avec les nouvelles pratiques mises en place.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande à Monsieur le Maire qui peut l'accompagner dans ce projet et il lui répond qu'il faut voir avec lui en fonction de son emploi du temps.

Monsieur Roland DELÉGLISE dit qu'il y a une commission environnement qui existe. S'il y a des commissions qui sont créées mais que l'on ne s'en sert pas, ce n'est pas la peine de les créer.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE s'adresse à l'ensemble du Conseil Municipal pour connaître leur avis. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Monsieur Philip MICHEL, Madame Laure BRASSEUR et Madame Christelle BENSMAN lui répondent que c'est une bonne idée.

Madame Isabelle LORIQUER-QUÉNEL dit que c'est bien si c'est sur une journée de formation mais il faut que le projet soit adaptable à la commune et qu'on ait les moyens pour mettre en place ce projet.

Madame Christelle BENSMAN dit que le projet a pour but de les alléger et de trouver une solution pour faire face au manque de personnel.

- Circulation rue de Beauvais et rue de Compiègne

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE dit qu'elle est rentrée en contact avec un responsable technique du département. Il lui a expliqué que c'était possible de mettre des places de parking sur la route de Compiègne ou de Beauvais bien que ce soient des routes départementales, pour casser la circulation. En effet, il avait été dit en Conseil Municipal que ce n'était pas possible.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette solution car si l'on prend l'exemple de la commune d'Houdancourt, à chaque virage il y a des places de stationnement sur la route, lorsque l'on fait le dépassement, il y a un risque de ne pas voir arriver la voiture en face.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE dit que dans la rue de Compiègne, devant les nouveaux lotissements qui sont entrain de se construire, les piétons sont obligés de marcher sur la route car les trottoirs ne sont pas praticables. En effet, des voitures y sont garées.

Monsieur le Maire lui dit qu'il faut emprunter le passage PMR qui est tracé et se trouve de l'autre côté de la route.

Madame Christelle BENSMAN remarque qu'il y a un gros problème de vitesse.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE rappelle à Monsieur le Maire que ce sujet a déjà été abordé plusieurs fois lors des Conseils Municipaux et la mairie prend des risques en ne faisant rien car les habitants le savent et cela a été acté.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a fait intervenir la brigade de Lacroix-saint-Ouen en plus des policiers municipaux pour effectuer des contrôles de vitesse sur la commune.

Ce sujet sera de nouveau abordé lors d'une commission de sécurité.

- Monsieur Philip MICHEL demande où en est l'idée de remettre les feux récompenses dans la rue de Beauvais.

Monsieur le Maire explique que le projet est en cours, un devis a été demandé. Il laisse la parole à Monsieur Noël LOIRE qui explique que cette dépense n'a pas été budgétisée cette année. Elle sera mise au budget 2023 si les finances le permettent.

- Madame Christelle BENSMAN demande s'il y a des nouvelles pour l'ouverture de classe à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire a eu au téléphone l'Inspectrice Académique qui lui a annoncé cette ouverture de classe supplémentaire. Il a alors pris contact avec la directrice de l'école pour définir l'endroit où serait implantée cette nouvelle classe. Elle lui a suggéré la salle informatique car elle n'est jamais utilisée. Désormais, il faut trouver du matériel mobilier afin d'équiper cette salle. Il y a des mairies qui revendent leur mobilier d'occasion et c'est peut-être une solution. Madame Laure BRASSEUR explique qu'il y aura une réunion de commission scolaire pour travailler sur ce sujet. Il manque encore des éléments à connaître, le nombre d'enfants et le niveau de classe concerné.

Madame Christelle BENSMAN s'inquiète sur le fait que le périscolaire pourra accueillir un nombre d'enfants supplémentaire et suggère de les solliciter pour travailler avec eux. Monsieur Roland DELÉGLISE demande si les locaux du périscolaire sont adaptés pour recevoir une vingtaine d'enfants en plus. Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE explique que cela va être compliqué car les effectifs sont déjà comblés. Lors de la pause déjeuner, ils ont déjà accueilli 110 à 115 enfants. Monsieur le Maire lui précise que si le périscolaire a un besoin particulier, il faut le soumettre en avance pour qu'on puisse trouver une solution et ne pas être pris au dépourvu.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE informe le Conseil Municipal que les tarifs de la cantine vont augmenter. En effet, ils ont subi une augmentation de 15% sur les repas.

- Monsieur Philip MICHEL explique qu'il s'est renseigné sur le quorum et ce n'est pas 10+1 mais 10. Monsieur le Maire n'est pas d'accord avec lui et lui demande sa source. Il lui répond

qu'il l'a vu sur le site du sénat, il y a un exemple. Monsieur le Maire s'est quant à lui renseigné auprès de la Préfecture et de l'Union des Maires de l'Oise et c'est bien 10+1, il va de nouveau se renseigner.

Monsieur Philip MICHEL souhaite aborder le sujet du comité des fêtes. Il s'inquiète sur les montants de l'organisation de leurs manifestations car c'est très vague. Il se demande pourquoi il n'a pas été créé d'office comme l'OMS (Office Municipal des Sports) plutôt qu'une association Loi 1901. Il explique que l'OMS était encadrée par Monsieur Frédéric VINCELLE, Madame Laure BRASSEUR et Monsieur Donatien PINON alors que dans le comité, il n'y a pas d'élus. Il a appris lors du précédent Conseil Municipal que c'était une association. Monsieur le Maire et Madame Christelle BENSMAN lui répondent que Mesdames Carole DUMILLON et Nathalie PHILION en font parties.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'est renseigné pour la création du comité et qu'une association peut le gérer. Il y a des élus dedans, donc il y a une supervision par la mairie.

Monsieur Philip MICHEL demande si le dossier de demande de subvention sera étudié lors d'une commission culturelle et Monsieur le Maire lui répond qu'elle sera au même titre que le Périscolaire, lors d'une commission finances.

Monsieur Philip MICHEL et Madame Christelle BENSMAN sont étonnés car le président du Comité des Fêtes leur a dit qu'il avait donné le budget prévisionnel à Monsieur le Maire. Monsieur le Maire n'a pas leur budget prévisionnel et va le contacter rapidement.

Monsieur Philip MICHEL a participé à l'Assemblée Générale de l'ECHO 2001. Il a appris que l'association avait offert un goûter pour le Noël des enfants et avait financé le repas des adolescents lors de leur sortie à l'escape game. Il aurait été souhaitable de les remercier.

Madame Christelle BENSMAN dit que les enfants étaient contents de la balade en calèche avec le Père Noël.

Madame Juliette HARLÉ d'OPHOVE demande s'il y aura un article dans l'ADN concernant leur prise en charge ? Monsieur le Maire pense que oui, la référente de l'ADN n'est pas présente à la réunion de ce soir. Monsieur Roland DELÉGLISE dit qu'il y en aura un. Madame Laure BRASSEUR précise que pour le Noël des enfants, ils n'ont pas pu prendre de photos car il n'y avait pas le droit à l'image. L'autorisation n'avait pas été demandée aux parents.

Monsieur Philip MICHEL suggère de faire un bilan financier après chaque manifestation communale. Monsieur le Maire dit qu'il a demandé plusieurs devis pour la cérémonie des vœux car cela faisait misère que les conseillers préparent un petit buffet. Il a trouvé un traiteur pour 580 euros. Monsieur Philip MICHEL dit que le Maire de Laigneville n'a pas fait de cérémonie car elle lui revenait à 3 000 euros et trouve intéressant de connaître les tarifs de chacun. Monsieur Roland DELÉGLISE trouve que ce n'est pas excessif 580 euros pour une commune comme la nôtre.

Monsieur Roland DELÉGLISE se souvient que pour le distributeur à billets, la commune paye selon le nombre de retraits, plus il y en a, moins la commune paye. Mais il est constamment en panne, donc la commune paye plus. Monsieur le Maire explique qu'il y a un relevé de fait à chaque fois qu'il est en panne, la mairie a fait un retour à LOOMIS et nous avons reçu un remboursement.

Monsieur Grégoire LANGLOIS-MEURINNE demande s'il y a des nouvelles concernant le standard téléphonique. Monsieur le Maire lui répond qu'il a rendez-vous prochainement avec une entreprise afin de faire un point sur la flotte téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire,

Monsieur PINON Donatien



Le secrétaire de séance

Monsieur VERVEL Laurent

